

Séance du 3 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 mars à 18h30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Isabelle RAIMBAULT, Vice-Présidente.

Présents : Isabelle RAIMBAULT, Daniel VICENTE, Chrystel BERTRON, Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Marie-Josèphe RENIER, Ivain BIGNONET, Marie-Thérèse BURR, Eric VIAU, Françoise DHOTEL, Eric CLABECQ, Gilles MAZA, Laurent PELLOQUIN, Alain SENIOW,

Absents Excusés : Dominique BREJEON donne pouvoir à Isabelle RAIMBAULT, Roger CHAMPION donne pouvoir à Eric CLABECQ, Chantal COSNEAU donne pouvoir à Françoise DHOTEL

Absents : Maryline BEDUNEAU,

Convocation par mail du 25/02/2025

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 16

Aide sociale facultative dont le quotient familial est supérieur au barème

Vu la délibération D24-034 en date du 30/09/2024 approuvant le règlement des aides sociales facultatives ainsi que le barème d'éligibilité,

Vu le dossier présenté lors de la commission permanente du 03/03/2025,

Considérant la demande d'accès à l'épicerie sociale pour une durée de 3 mois,

Considérant que le quotient familial de 502.07€ est supérieur à celui défini dans le règlement,

Considérant l'avis favorable du travailleur social,

Les membres du Conseil sont sollicités et décident d'accorder un accès de 3 mois à l'épicerie sociale.

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

Isabelle RAIMBAULT,
Vice-Présidente du C.C.A.S.

